

Nos réf : Direction de l'Éducation Jeunesse
MT/HA/MAF N°/
Affaire suivie par :
N° de tel :
Vos réf : N°

A l'attention des Parents d'Elèves,

Objet : Episode exceptionnel de canicule / Recommandations

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'épisode exceptionnel de canicule annoncé pour les prochains jours, des recommandations spécifiques ont été transmises par les services de l'Etat par le biais des Ministères de la Santé et de l'Education Nationale dont le détail est précisé plus bas.

Les services de la ville se conformeront à ces recommandations tout en ayant une attention particulière aux spécificités de chaque site. En fonction des sollicitations et particularités des établissements, des aménagements complémentaires pourront être mis en œuvre le cas échéant.

Vous trouverez ci-dessous les différentes préconisations transmises par les Ministères de la Santé et de l'Education Nationale :

I. Ministère de la Santé

Les pouvoirs publics rappellent les conseils à relayer auprès des personnes les plus fragiles, en particulier pour les enfants :

Veillez à les **protéger en permanence de la chaleur** (éviter les sorties aux heures les plus chaudes, les faire boire et les hydrater régulièrement, leur faire porter chapeau et lunettes de soleil et leur appliquer de la crème solaire). Ne les laissez jamais dans une pièce mal ventilée ou un véhicule, même pendant une très courte durée.

Il est également rappelé aux responsables de structures d'accueil collectif, en particulier les crèches, les écoles et centres de loisirs de prendre toutes les dispositions qui s'imposent pour protéger les personnes fragiles et favoriser leur hydratation.

La Direction générale de la Santé appelle l'ensemble des acteurs (collectivités, associations, entreprises, familles, voisins, etc.,) à poursuivre leur mobilisation.

Pour en savoir plus sur les mesures du plan national canicule et les recommandations de prévention à l'attention des différents publics :

- Ministère des Solidarités et de la Santé - [Canicule et fortes chaleurs](#)
- Santé publique France - [Canicule et fortes chaleurs](#)
- La [carte de vigilance Météo-France](#) permet de s'informer deux fois par jour de l'évolution des températures.

- [Sites internet des agences régionales de santé](#) et des préfectures concernées par ces fortes chaleurs pour les informations et recommandations locales spécifiques

II. Ministère de l'Education Nationale

D'une manière générale :

- Gardez les enfants dans une ambiance fraîche.
- Vérifier la fonctionnalité ou l'installation de stores et/ou volets.
- Etudier les possibilités de limiter les entrées de chaleur dans les salles.
- Fermer les volets et les rideaux des façades les plus exposées au soleil durant toute la journée.
- Maintenir les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure.
- Disposer d'un thermomètre par salle. Vérifier la température des installations (notamment les structures de toile et baies vitrées exposées au soleil) et avoir une solution de « repli » dans un endroit « frais » (bénéficiant de stores, ventilation).
- Sensibiliser les professionnels au contact des jeunes aux risques encourus lors de canicule, au repérage des troubles pouvant survenir, aux mesures de prévention et de signalement à mettre en œuvre.
- Afficher les informations dans les salles de classes et la cantine.
- Éviter les expositions prolongées au soleil : sport, promenades en plein air...
- Limiter les dépenses physiques et activités sportives (adapter la grille d'activité en diminuant les activités à caractère physique ou se déroulant au soleil).
- Distribuer régulièrement de l'eau à température ambiante (veiller à sa qualité).
- Adapter l'alimentation (veiller à sa qualité : respect de la chaîne du froid).
- Veiller aux conditions de stockage des aliments (à la cantine).
- Aménager les horaires pour certaines activités (les décaler tôt le matin ou plus tard le soir).
- Avoir une vigilance particulière envers les personnes et élèves connues comme porteuses de pathologies respiratoires ou en situation de handicap.
- S'il y a prise de médicaments, vérifier les modalités de conservation et les effets secondaires en demandant un avis auprès des médecins scolaires.

En cas de sortie en plein air :

- Eviter les expositions prolongées au soleil (promenades, activités physiques et sportives...).
- Veiller à ce que les élèves soient vêtus de façon adaptée (chapeau, vêtements amples, légers, de couleur claire, couvrant les parties exposées de la peau...).
- Boire abondamment en évitant les boissons sucrées et en privilégiant l'eau non glacée.
- Manger en quantité suffisante en évitant les aliments trop gras ou trop sucrés.
- Utiliser abondamment de la crème solaire (indice de protection élevé).
- Lors de classes de découverte sous tentes, veiller à ce que celles-ci soient situées à l'ombre et que les élèves n'y séjournent pas lors de fortes chaleurs.
- Veiller à pouvoir emmener éventuellement un enfant dans un endroit frais.

Il appartient aux directeurs d'école et chef d'établissement, dans le respect des consignes données par les autorités académiques et départementales, d'apprécier l'opportunité de maintenir les sorties scolaires ou les événements collectifs ou festifs selon leur nature et leur condition, au vu des risques d'exposition à la chaleur qu'elle présente, notamment pour les élèves les plus jeunes et les plus fragiles.

ATTENTION !

Soyez attentifs à tout signe tel que :

- une grande faiblesse
- une grande fatigue
- des étourdissements, des vertiges, des troubles de la conscience
- des nausées, des vomissements
- des crampes musculaires
- une température corporelle élevée
- une soif et des maux de tête

Il peut s'agir d'un coup de chaleur. Si vous êtes en présence d'une personne qui tient des propos incohérents, perd l'équilibre, perd connaissance, elle est peut-être victime d'un coup de chaleur. Il faut alors agir rapidement, efficacement et appeler immédiatement les secours médicalisés (SAMU 15).

En cas de coup de chaleur, donner les premiers secours :

- Alerter les premiers secours en composant le SAMU (15).
- Transporter la personne à l'ombre ou dans un endroit frais et prendre toutes les mesures pour que ses vêtements ne constituent pas une entrave à la baisse de sa température corporelle.
- Asperger la personne d'eau fraîche.
- Faire le plus possible de ventilation.
- Donner de l'eau fraîche en petites quantités si la personne est consciente et peut boire.

La **plateforme téléphonique d'information du public « Canicule Info Service »** est ouverte. Ce numéro vert, accessible au **0800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe en France, du lundi au samedi de 9h à 19h) permet d'obtenir des recommandations sur la conduite à tenir en cas de fortes chaleurs.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information,

Hamid ABDELLAOUI
Directeur Enfance, Education et Jeunesse